République Française

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères
C.C.A.S. de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents
13	11

Date de la convocation
07 avril 2021

Nombre de procuration
2

PROCES-VERBAL DU C.C.A.S. DE LANDEAN

SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LANDEAN, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire de Landéan.

Etaient présents :

M. ESNAULT Franck, Mme GARDAN Christine, Mme ROSSIGNOL Géraldine, Mme LOUVIOT Marie-Thérèse, Mme GOSSELIN Hélène, Monsieur BOSSERAY Dominique, M. VALLEE Michel, Mme DELAUNAY Danielle, Mme BOSSARD Suzanne, M. COURTOUX Georges, Mme HARDY Christelle.

Etaient absentes excusées :

- Mme RABALLAND Nathalie (procuration remise à M. BOSSERAY Dominique),
- Mme RIPOCHE Mariannick (procuration remise à Mme DELAUNAY Danielle).

Mme GOSSELIN Hélène a été nommée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2020 est approuvé, à l'unanimité, par les membres du C.C.A.S.

Produits irrécouvrables – demande d'admission en non-valeur

Suite à la demande émanant de la Trésorerie de Fougères Collectivités, M. le Président du C.C.A.S. propose d'admettre en non-valeur la somme de 12459,06 €, correspondant au total des créances irrécouvrables de M. MARSOLIER Mickaël, qui était locataire à compter de 16 juin 2017, au 6 rue du Hallay à LANDEAN, logement qui appartenait au C.C.A.S. de LANDEAN.

➤ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. accepte la proposition de M. le Président du C.C.A.S.**

Vote du compte administratif 2020

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, réunie sous la présidence de Madame ROSSIGNOL Géraldine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur ESNAULT Franck, Président du C.C.A.S., après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ **Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale, lequel peut se résumer ainsi :**

Sections	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellés	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N				95401,85		95401,85
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	44190,99	91938,28	66293,07	65022,47	110484,06	156960,75
Totaux	44190,99	91938,28	66293,07	160424,32	110484,06	252362,60
Résultat de clôture		**47747,29**		**94131,25**		**141878,54**
Restes à réaliser N						
Totaux cumulés	44190,99	91938,28	66293,07	160424,32	110484,06	252362,60
Résultats définitifs		**47747,29**		**94131,25**		**141878,54**

➢ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
➢ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
➢ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
➢ Vote, par 12 voix pour (M. le Président n'a pas pris part au vote), le compte administratif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale.

Approbation du compte de gestion 2020

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale,

Après s'être faite présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2020,

Après s'être assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ **Par 13 voix pour, déclare que le compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.**

Affectation des résultats du compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2020 au budget primitif 2021

M. le Président rappelle que le compte administratif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	47747,29 €
Excédent d'investissement	94131,25 €

La Commission Administrative du C.C.A.S. ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Président propose :

➤ de reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 pour la somme de 38774,29 €, en recettes de fonctionnement, au budget primitif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale et d'affecter cette somme de 8973 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2021, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

➤ de reprendre l'excédent d'investissement du compte administratif 2020 pour la somme de 94131,25 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale, à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, la Commission Administrative :
➤ accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale les crédits suivants :

	Imputation	**Montant**
Recettes d'investissement	Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	8973 €
Recettes de fonctionnement	Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	38774,29 €
Recettes d'investissement	Compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	94131,25 €

Vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale 2021

M. le Président présente le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021 qui s'équilibre ainsi :

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Section de fonctionnement	Dépenses	130194 €
	Recettes	130194 €
Section d'investissement	Dépenses	253820 €
	Recettes	253820 €

➤ **Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale vote le budget primitif de l'exercice 2021 tel que présenté par M. le Président.**

Questions diverses :

➤ M. le Président du C.C.A.S. informe que les logements du C.C.A.S. peuvent bénéficier de l'isolation à 1 euro et que la société DENOUAL Plaquiste, située dans la zone artisanale de La Pommelais à Landéan, a été sollicitée pour réaliser les travaux.

➤ Il rappelle qu'une délibération a été prise le 28 novembre 2020 afin que le C.C.A.S. de Landéan rembourse à la Commune le coût du remplacement des huisseries des petites salles, situées sur la parcelle n° 526 en section AB, au 6 rue du Hallay.

Une répartition du coût sera, également, faite en 2022, entre la Commune et le C.C.A.S. pour la peinture extérieure, l'isolation des combles, la réfection du toit de l'immeuble, situé sur la parcelle n° 526 en section AB, ainsi que pour l'accès des personnes à mobilité réduite. Une délibération sera prise en 2022 avec une répartition précise des coûts.

➤ M. le Président du C.C.A.S. fait savoir qu'il reste 2 emprunts en cours au niveau du budget du C.C.A.S. :

Nature de l'emprunt	Montant nominal	Date du début de l'emprunt	Taux initial	Date de la dernière échéance	Capital restant dû au 01/01/2021
Achat de la Maison Forestière de la Croix de Pierre	42685 €	2001	3,70 %	01/08/2031	17865,09 €
Réhabilitation d'un logement au n°1 rue Thomas la Touche	120000 €	2010	2,8480 %	15/12/2030	66043,03 €

Il est chargé de faire le point avec les banques afin de savoir s'il est intéressant de renégocier les taux de ces emprunts ou de rembourser les emprunts par anticipation.

➤ Rénovation des logements de la Pichardais :

Il n'apparaît pas bénéfique pour les locataires que les fenêtres soient remplacées à la vue de l'augmentation du prix de l'électricité.

➤ Logements du C.C.A.S. :

- Voir et réfléchir à une augmentation légère des loyers aux vues des travaux réalisés ou à réaliser.

- Voir à quel moment les conventions conclues entre l'Etat et le C.C.A.S arrivent à échéance pour la répercussion de l'augmentation du loyer.

➤ Point sur la campagne de vaccination contre la Covid 19 :

- Recensement des personnes de plus de 75 ans, non vaccinées, et des personnes de plus de 55 ans afin de leur proposer une vaccination contre la Covid 19.

➤ M. le Président du C.C.A.S. informe qu'au cours du précédent mandat, la Commune de Landéan prenait en charge :

- une partie du coût du repas des personnes âgées, organisé le premier samedi du mois d'octobre,

- le coût des colis distribués aux personnes âgées ne pouvant assister à ce repas.

Il propose que le C.C.A.S. prenne, désormais, en charge cette dépense.

Une délibération sera prise chaque année fixant les modalités de participation.

➤ M. le Président informe que le voyage scolaire, organisé par l'APEL de Landéan, prévu à Saint Lunaire, du 10 au 12 mai 2021, pour les élèves de l'Ecole Privée de Landéan, issus des classes de CM1 et de CM2, a été annulé compte-tenu de la crise sanitaire.

Il précise que ce voyage sera remplacé par un stage d'immersion linguistique (anglais) en mai ou juin 2021 à l'école dont le coût s'élève à 1800 €. 24 élèves participeront à ce stage, les parents participeront à hauteur de 25 € pour leur enfant.

Il fait part, qu'au cours du précédent mandat, la Commune de Landéan apportait une aide financière pour les voyages scolaires organisés par cette association.

Il informe que le CCAS peut apporter des aides sociales facultatives et propose, compte-tenu du contexte, que le C.C.A.S. apporte une aide financière à l'APEL de Landéan pour l'organisation de ce stage.

Après en avoir délibéré, par 13 voix, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale accepte que le C.C.A.S. de Landéan verse une subvention de 50 €/élève qui participera à ce stage et autorise M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.

Vu, la secrétaire de séance,
GOSSELIN Hélène